



Voie cyclable entre Paimpol et l'Arcouest : Améliorations possibles



Traversée de la route départementale en bas du domaine du chateau de Kersa : Ajout d'un feu « à la demande » en plus ou à a place du plateau surélevé.

Rue de la Cité Saint-Denis – Bois de Kersa : Le tracé propose un dénivelé trop important pour un vélo chargé (usagers touristique) et le détour est très important pour rejoindre le centre bourg (usagers du quotidien). Cette portion risque d'être sous utilisée, même avec un revêtement roulant.
Proposition alternative : emprunter la Rue de la Cité Saint-Denis jusqu'à la départementale et faire un aménagement cyclable sur le trottoir gauche de la départementale jusqu'à l'embranchement avec la rue de l'Abbé Le Jeune (longueur : 70m).

Rue de Kerilis : rue assez étroite et probablement calme, mais qui sert de déviation le dimanche matin, jour de marché. Beaucoup de passage de voitures qui diminue fortement la sécurité de la voie cyclable.

Proposition : Faire passer la déviation par le chemin de Potiron puis la rue de Poul Du les jours de marché. Pour les voitures cela représenterait un allongement de trajet de moins d'une minute.

Route de Lannévez : Route plutôt large avec parfois des voitures qui roulent vite.
Proposition : Faire un marquage au sol type « chaussidou ».

Descente vers l'embarcadère de l'Arcouest : chemin du Cornec, petite route en pente.

Proposition : privilégier le chemin du Cornec car la pente dans le chemin de Traou Riou est rédhibitoire dans le sens Arcouest-Bourg. Proposer aux automobilistes un sens unique en descendant chemin du cornec et en montant chemin de traou Riou, ce qui permettrait de mieux sécuriser la voie cyclable à double sens sur le chemin du Cornec.

Stationnement à l'embarcadère de l'Arcouest : nous proposons de disposer des emplacements vélo au bas du grand parking en herbe pour séparation vélo/auto dans ce secteur très fréquenté





(en particulier en fin d'après midi). Le nombre de places à disposition doit être adaptée à la demande actuelle et anticiper la demande future. Les possibilités de stationnement vélo doivent bien évidemment être gratuites pour inciter les locaux et les touristes à venir en vélo à l'embarcadère. La mise à disposition de box fermés serait un plus (pour ranger sacs à dos, sacoches, casques...) ainsi que la possibilité de charger des batteries. La priorité reste la sécurisation du stationnement.

Dans les offices de tourisme : communiquer sur les temps de trajet Bus vs auto vs vélo : le vélo peut devenir compétitif lors des jours de très forte affluence.

